Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260702-2026_07_08-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, GUIBOURET Christine, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : BON Marguerite, ALLAIN Fabrice

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 13
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-07-08-amélioration des vestiaires des services techniques – acquisition d'un bâtiment modulaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les locaux actuellement mis à disposition des agents des services techniques ne répondent plus pleinement aux besoins du service, notamment en matière de vestiaires, de confort et de conditions de travail.
Afin d'améliorer l'accueil des agents et de disposer d'espaces adaptés aux exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité, la commune envisage l'acquisition d'un bâtiment modulaire destiné à compléter les équipements existants.
À cet effet, quatre propositions ont été sollicitées auprès d'entreprises spécialisées. Les offres reçues ont été présentées au Conseil municipal et analysées au regard des critères techniques et financiers.

Après examen des différentes propositions, il est proposé de retenir l'offre présentée par la société Cougnaud pour un montant de 16 900,00€ HT.
L'opération sera financée par les crédits inscrits au budget communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les devis présentés par les entreprises consultées ;
Considérant la nécessité d'améliorer les conditions de travail des agents des services techniques ;
Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de locaux adaptés aux besoins du service ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition d'un bâtiment modulaire destiné à l'amélioration des vestiaires des services techniques ;
- de retenir l'offre de la société Cougnaud pour un montant de 16 900,00 € HT ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis retenu ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 03 juillet 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)